

COMMUNE DE LAVILLEDIEU

DEL 2026-045

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

NOM : 4.2

L'an deux mil vingt-six, le jeudi trente avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Michel PASTRÉ, Maire.

La séance est ouverte à 20 h 00 en présence de : Christelle ALBORÉ, Michel ARNAUD, Cyril CHARRE, Christelle CROS, André CULLET, Sylvie FOURNIER, Sabrina GEOFFROY, Evelyne TOMÉ GONCALVÈS, Virginie LAFONT, Gérard SAUCLES, Mélody SAUZE, Jean TALLON, Roger KAPPEL, Stéphane LEVY-VALENSI.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Procurations : 4
Votants : 19
Absents : /
Excusés : 4

Date de convocation : 17 avril 2026

Absents : /

Excusés / Procurations : Sylvie CROS à Michel PASTRÉ, Cristelle REBOUL à Mélody SAUZE, Enzo MADADI à Cyril CHARRE, Bruno SCHNEIDER à Sabrina GEOFFROY.

Secrétaire de séance : Virginie LAFONT

Objet : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ.

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.332-23 1°,

- Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein de la collectivité,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade **d'adjoint technique territorial** relevant de la catégorie hiérarchique **C** à temps **complet**, à compter du **04/05/2026**.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.



Monsieur le Maire,

- **CERTIFIE** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le/La secrétaire de séance,
Virginie LAFONT

Le Maire
Michel PASTRÉ



COMMUNE DE LAVILLEDIEU.

DEL 2026-046

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

NOM : 7.1

L'an deux mil vingt-six, le jeudi trente avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Michel PASTRÉ, Maire.

La séance est ouverte à 20 h 00 en présence de : Christelle ALBORÉ, Michel ARNAUD, Cyril CHARRE, Christelle CROS, André CULLET, Sylvie FOURNIER, Sabrina GEOFFROY, Evelyne TOMÉ GONCALVÈS, Virginie LAFONT, Gérard SAUCLES, Mélody SAUZE, Jean TALLON, Roger KAPPEL, Stéphane LEVY-VALENSI.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Procurations : 4
Votants : 19
Absents : /
Excusés : 4

Date de convocation : 17 avril 2026

Absents : /

Excusés / Procurations : Sylvie CROS à Michel PASTRÉ, Cristelle REBOUL à Mélody SAUZE, Enzo MADADI à Cyril CHARRE, Bruno SCHNEIDER à Sabrina GEOFFROY.

Secrétaire de séance : Virginie LAFONT

Objet : COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 - BUDGET PRINCIPAL (M.57) ET BUDGET ASSAINISSEMENT (M49).

Aux termes de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil municipal d'adopter le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 qui remplace à la fois le compte de gestion du Comptable public et le compte administratif et qui porte sur le « Budget principal » de la Commune de nomenclature M57 et sur le budget annexe nommé « Budget Assainissement » de nomenclature M49.

Après s'être fait présenter les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 portant sur le « Budget principal » et sur le « Budget Assainissement », les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, accompagnés de l'état de l'actif et de l'état du passif ;

Après s'être assuré que le Comptable public et l'Ordonnateur ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et que toutes les opérations d'ordre ont été passées dans leurs écritures ;

Statuant sur l'exécution du « Budget Principal » et du « Budget Assainissement » de l'exercice 2025 de la Commune de Lavilledieu en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des deux budgets ;

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 007-210701389-20260430-DEL2026_046-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DÉCLARER** que chaque compte financier unique pour l'exercice 2025 de la Commune de Lavilledieu, portant sur le bilan du « Budget Principal » et du « Budget Assainissement », dressé par le Comptable public et visé par l'Ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part,
-
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à les signer et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Le/La secrétaire
Virginie LAFONT

Le Maire
Michel RASTRÉ





COMMUNE DE LAVILLEDIEU
DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

DEL 2026-047

NOM : 7.1

L'an deux mil vingt-six, le jeudi trente avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Michel PASTRÉ, Maire.

La séance est ouverte à 20 h 00 en présence de : Christelle ALBORÉ, Michel ARNAUD, Cyril CHARRE, Christelle CROS, André CULLET, Sylvie FOURNIER, Sabrina GEOFFROY, Evelyne TOMÉ GONCALVÈS, Virginie LAFONT, Gérard SAUCLES, Mélody SAUZE, Jean TALLON, Roger KAPPEL, Stéphane LEVY-VALENSI.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Procurations : 4
Votants : 19
Absents : /
Excusés : 4

Date de convocation : 17 avril 2026

Absents : /

Excusés / Procurations : Sylvie CROS à Michel PASTRÉ, Cristelle REBOUL à Mélody SAUZE, Enzo MADADI à Cyril CHARRE, Bruno SCHNEIDER à Sabrina GEOFFROY.

Secrétaire de séance : Virginie LAFONT

Objet : Budget Annexe M49 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – EXERCICE 2025 ET AFFECTATION DES RESULTATS

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° DEL2026-009 du 24/02/2026

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et L.2121-29 ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicables aux communes ;
- Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ;
- Vu la présentation du Compte Financier Unique faite en séance ;
- Vu la concordance des écritures entre l'ordonnateur et le comptable public ;
- Considérant que le Compte Financier Unique retrace l'exécution budgétaire de l'exercice 2025 ;
- Considérant qu'il tient lieu de compte administratif et de compte de gestion ;
- Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur son approbation ;
- Considérant que conformément aux dispositions du CGCT, le Maire se retire au moment du vote ;

Sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES, 1er adjoint, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

Section d'exploitation :

- Total des recettes : 453 304,09 €
- Total des dépenses : 339 467,04 €
- Résultat de l'exercice : 113 837,05 €
- Résultat antérieur reporté : 280 070,27 €

▪ **Résultat cumulé : 393 907,32 €**

Section d'investissement :

- Total des recettes : 293 074,47 €
- Total des dépenses : 192 362,63 €
- Solde d'exécution : 100 711,84 €
- Restes à réaliser :
 - Recettes : /
 - Dépenses : 657 339,00 €

- Résultat antérieur reporté : 242 136,71 €

▪ **Résultat cumulé : 342 848,55 €**

- Restes à Réaliser : 657 339,00 €

▪ **Déficit de financement : 314 490,45 €**

- **DE CONSTATER les résultats de clôture** de l'exercice 2025 comme suit :

- Résultat d'exploitation : **393 907,32 €**
- Résultat d'investissement : **342 848,55 €**

Une fois l'adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 en conformité avec les écritures du Comptable public et le retour du maire, il convient au Conseil municipal de procéder à l'arrêt et à l'affectation des résultats 2025.

Pour donner suite à l'exposé de Monsieur le maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** la somme de **314 490,45 €** au compte 1068 « Autres réserves » de la section d'investissement,
- **D'AFFECTER** la somme de **79 416,87 €** au compte R 002, « Excédent antérieur reporté » de la section d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La secrétaire
Virginie LAFONT



Le Maire
Michel PASTRE



COMMUNE DE LAVILLEDIEU

DEL 2026-048

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

NOM : 7.2

L'an deux mil vingt-six, le jeudi trente avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Michel PASTRÉ, Maire.

La séance est ouverte à 20 h 00 en présence de : Christelle ALBORÉ, Michel ARNAUD, Cyril CHARRE, Christelle CROS, André CULLET, Sylvie FOURNIER, Sabrina GEOFFROY, Evelyne TOMÉ GONCALVÈS, Virginie LAFONT, Gérard SAUCLES, Mélody SAUZE, Jean TALLON, Roger KAPPEL, Stéphane LEVY-VALENSI.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Procurations : 4
Votants : 19
Absents : /
Excusés : 4

Date de convocation : 17 avril 2026

Absents : /

Excusés / Procurations : Sylvie CROS à Michel PASTRÉ, Cristelle REBOUL à Mélody SAUZE, Enzo MADADI à Cyril CHARRE, Bruno SCHNEIDER à Sabrina GEOFFROY.

Secrétaire de séance : Virginie LAFONT

Objet : TARIFS D'ASSAINISSEMENT AU 1^{ER} JUILLET 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir, pour la prochaine année, les tarifs en vigueur relatifs à l'assainissement (consommation/abonnement) compte tenu des résultats de l'exercice budgétaire 2025 et du contexte économique général.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

♦ **DE FIXER**, à compter du 1^{er} juillet 2026, les tarifs d'assainissement ci-dessous :

| | Jusqu'au du 30.06.2026 | à compter 01.07.2026 |
|--|---------------------------|-------------------------|
| 1 - Redevance par m ³ d'eau consommé et assaini : | 1.82 € | 1.82€ |
| 2 - Prime annuelle (abonnement) : | 146 € | 146 € |
| 3 - PFAC par logement neuf non doté de dispositifs de relevage des eaux usées : | 3 000 € | 3 000 € |
| - PFAC par logement neuf nécessitant des dispositifs de relevage des eaux usées : | 1 500 € | 1 500 € |
| - PFAC par logement construit antérieurement à la réalisation du réseau d'assainissement : | 1000€ | 1 000 € |

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 007-210701389-20260430-DEL2026_048-DE



♦ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le/La secrétaire
Virginie LAFONT

Le Maire
Michel PASTRÉ



COMMUNE DE LAVILLEDIEU

DEL 2026-049

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

NOM : 7.1

L'an deux mil vingt-six, le jeudi trente avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Michel PASTRÉ, Maire.

La séance est ouverte à 20 h 00 en présence de : Christelle ALBORÉ, Michel ARNAUD, Cyril CHARRE, Christelle CROS, André CULLET, Sylvie FOURNIER, Sabrina GEOFFROY, Evelyne TOMÉ GONCALVÈS, Virginie LAFONT, Gérard SAUCLES, Mélody SAUZE, Jean TALLON, Roger KAPPEL, Stéphane LEVY-VALENSI.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Procurations : 4

Votants : 19

Absents : /

Excusés : 4

Date de convocation : 17 avril 2026

Absents : /

Excusés / Procurations : Sylvie CROS à Michel PASTRÉ, Cristelle REBOUL à Mélody SAUZE, Enzo MADADI à Cyril CHARRE, Bruno SCHNEIDER à Sabrina GEOFFROY.

Secrétaire de séance : Virginie LAFONT

Objet : ADOPTION BUDGET ANNEXE PRIMITIF « ASSAINISSEMENT » 2026/ M49

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors du Conseil Municipal du 24 février 2026,

Le projet de Budget Annexe Primitif 2025/M49 traduit en données comptables les orientations présentées dans le rapport pour la préparation du budget,

Le budget, élaboré par nature, se présente :

- Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- Au niveau de l'opération d'équipement pour la section d'investissement.

Le budget intègre les reprises et les affectations des résultats de l'exercice 2025, au vu du compte financier unique adopté par délibération n° DEL2026-045 du 30 avril 2026.

Le budget s'équilibre à hauteur de :

- **508 416,87 €** pour la section « Exploitation »,
- **895 097,87 €** pour la section « Investissement ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par dix-sept (17) voix pour et deux (2) abstentions :

- **D'APPROUVER** le Budget Annexe Primitif Assainissement 2026 tel qu'il est présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le/La secrétaire
Virginie LAFONT



Le Maire
Michel PASTRÉ





COMMUNE DE LAVILLEDIEU

DEL 2026-050

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026**

NOM : 7.1

L'an deux mil vingt-six, le jeudi trente avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Michel PASTRÉ, Maire.

La séance est ouverte à 20 h 00 en présence de : Christelle ALBORÉ, Michel ARNAUD, Cyril CHARRE, Christelle CROS, André CULLET, Sylvie FOURNIER, Sabrina GEOFFROY, Evelyne TOMÉ GONCALVÈS, Virginie LAFONT, Gérard SAUCLES, Mélody SAUZE, Jean TALLON, Roger KAPPEL, Stéphane LEVY-VALENSI.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Procurations : 4

Votants : 19

Absents : /

Excusés : 4

Date de convocation : 17 avril 2026

Absents : /

Excusés / Procurations : Sylvie CROS à Michel PASTRÉ, Cristelle REBOUL à Mélody SAUZE, Enzo MADADI à Cyril CHARRE, Bruno SCHNEIDER à Sabrina GEOFFROY.

Secrétaire de séance : Virginie LAFONT

Objet : Budget principal M57 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – EXERCICE 2025 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-12 et L.2121-29 ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicables aux communes ;
- Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ;
- Vu la présentation du Compte Financier Unique faite en séance ;
- Vu la concordance des écritures entre l'ordonnateur et le comptable public ;

- Considérant que le Compte Financier Unique retrace l'exécution budgétaire de l'exercice 2025 ;

- Considérant qu'il tient lieu de compte administratif et de compte de gestion ;

- Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur son approbation ;

- Considérant que conformément aux dispositions du CGCT, le Maire se retire au moment du vote ;

Sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Total des recettes : 2 373 592,21 €
- Total des dépenses : 1 847 726,69 €
- Résultat de l'exercice : 525 865,52 €
- Résultat antérieur reporté : 270 624,49 €
- Résultat cumulé : **796 490,01 €**

Section d'investissement :

- Total des recettes : 1 236 814,49 €
- Total des dépenses : 1 428 834,15 €
- Solde d'exécution : - 528 408,38 €

- **DE CONSTATER les résultats de clôture** de l'exercice 2025 comme suit :

- Résultat de fonctionnement : **796 490,01 €**
- Résultat d'investissement : - **528 408,38 €**
-
- Restes à Réaliser :
- Recettes : 401 352,00 €
- Dépenses : 561 960,00 €
- Résultat Restes à réaliser) : - 160 608,00 €
- **Déficit total de financement : - 689 016,38 €**

Une fois l'adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 en conformité avec les écritures du Comptable public et le retour du Maire, il revient au Conseil Municipal de procéder à l'arrêt et à l'affectation des résultats 2025.

Pour donner suite à l'exposé de Monsieur le maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** la somme de **689 016,38 €** au compte 1068 « Excédent de fonctionnement » de la section d'investissement
- **D'AFFECTER** la somme de **107 473,63 €** au compte R 002 « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le/La secrétaire
Virginie LAFONT



Le Maire
Michel PASTRÉ



COMMUNE DE LAVILLEDIEU
DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

DEL2026-051

NOM : 7.1

L'an deux mil vingt-six, le jeudi trente avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Michel PASTRÉ, Maire.

La séance est ouverte à 20 h 00 en présence de : Christelle ALBORÉ, Michel ARNAUD, Cyril CHARRE, Christelle CROS, André CULLET, Sylvie FOURNIER, Sabrina GEOFFROY, Evelyne TOMÉ GONCALVÈS, Virginie LAFONT, Gérard SAUCLES, Mélody SAUZE, Jean TALLON, Roger KAPPEL, Stéphane LEVY-VALENSI.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Procurations : 4
Votants : 19
Absents : /
Excusés : 4

Date de convocation : 17 avril 2026

Absents : /

Excusés / Procurations : Sylvie CROS à Michel PASTRÉ, Cristelle REBOUL à Mélody SAUZE, Enzo MADADI à Cyril CHARRE, Bruno SCHNEIDER à Sabrina GEOFFROY.

Secrétaire de séance : Virginie LAFONT

Objet : TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2026

- Vu le Code Général des Impôts, notamment ses articles 1636-B sexies et suivants ;
- Vu l'état de notification des bases prévisionnelles d'imposition des trois taxes directes locales ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, compte tenu des résultats de l'exercice 2025, qu'il convient, pour ne pas aggraver les contraintes des ménages dans un contexte économique général difficile, de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ♦ **DE MAINTENIR les taux des impôts communaux 2026 aux niveaux de ceux de 2025 et de les FIXER à :**

| TAXES | Taux 2026 | Bases d'imposition Prévisionnelle | Recettes Attendues |
|--|-----------|-----------------------------------|--------------------|
| Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) | 35.07 % | 2 879 000 | 1 009 665 |
| Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) | 75.35 % | 27 200 | 20 495 |
| Taxe habitation | 9.76 % | 223 000 | 21 765 |
| TOTAL | | | 1 051 925 € |

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 007-210701389-20260430-DEL2026_051-DE



♦ **D'INSCRIRE** au budget 2026 les ressources fiscales prévisionnelles ci-dessous :

| Produit attendu des taxes à taux votés | Allocations compensatrices | DCRTP | FNGIR | Coefficient correcteur de l'État | Total de la fiscalité directe locale |
|--|----------------------------|-------|--------|----------------------------------|--------------------------------------|
| 1 051 925 | 58 782 | 0 | 61 193 | - 261 702 | 910 371 € |

♦ **DE NOTIFIER** cette décision aux services préfectoraux

♦ **DE TRANSMETTRE** l'état 1259 avec une copie de cette délibération au service Fiscalité Directe Locale de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le/La secrétaire
Virginie LAFONT

Le Maire
Michel PASTRÉ



COMMUNE DE LAVILLEDIEU

DEL2026-052

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

NOM : 7.1

L'an deux mil vingt-six, le jeudi trente avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Michel PASTRÉ, Maire.

La séance est ouverte à 20 h 00 en présence de : Christelle ALBORÉ, Michel ARNAUD, Cyril CHARRE, Christelle CROS, André CULLET, Sylvie FOURNIER, Sabrina GEOFFROY, Evelyne TOMÉ GONCALVÈS, Virginie LAFONT, Gérard SAUCLES, Mélody SAUZE, Jean TALLON, Roger KAPPEL, Stéphane LEVY-VALENSI.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Procurations : 4

Votants : 19

Absents : /

Excusés : 4

Date de convocation : 17 avril 2026

Absents : /

Excusés / Procurations : Sylvie CROS à Michel PASTRÉ, Cristelle REBOUL à Mélody SAUZE, Enzo MADADI à Cyril CHARRE, Bruno SCHNEIDER à Sabrina GEOFFROY.

Secrétaire de séance : Virginie LAFONT

Objet : ADOPTION BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2025/M57

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu en assemblée lors du Conseil Municipal du 24 février 2026,

Le projet de Budget Principal Primitif 2026/M57 traduit en données comptables les orientations présentées dans le rapport pour la préparation du budget,

Le budget, élaboré par nature, se présente :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau de l'opération d'équipement pour la section d'investissement.

Le budget intègre les reprises et les affectations des résultats de l'exercice 2025, au vu du compte financier unique adopté respectivement par délibération n° DEL2026-045 du 30 avril 2026.

Le budget s'équilibre à hauteur de :

- **2 267 473,63 €** pour la section « Fonctionnement »,
- **2 399 449,01 €** pour la section « Investissement ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par dix-sept (17) voix pour et deux (2) abstentions :

- **D'APPROUVER** le Budget Principal Primitif 2026 tel qu'il est présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite des 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections pour le budget primitif 2026 du budget principal soumis à la M57
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le/La secrétaire
Virginie LAFONT



Le Maire
Michel PASTRÉ



COMMUNE DE LAVILLEDIEU

DEL2026-053

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

NOM : 7.5

L'an deux mil vingt-six, le jeudi trente avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Michel PASTRÉ, Maire.

La séance est ouverte à 20 h 00 en présence de : Christelle ALBORÉ, Michel ARNAUD, Cyril CHARRE, Christelle CROS, André CULLET, Sylvie FOURNIER, Sabrina GEOFFROY, Evelyne TOMÉ GONCALVÈS, Virginie LAFONT, Gérard SAUCLES, Mélody SAUZE, Jean TALLON, Roger KAPPEL, Stéphane LEVY-VALENSI.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Procurations : 4
Votants : 19
Absents : /
Excusés : 4

Date de convocation : 17 avril 2026

Absents : /

Excusés / Procurations : Sylvie CROS à Michel PASTRÉ, Cristelle REBOUL à Mélody SAUZE, Enzo MADADI à Cyril CHARRE, Bruno SCHNEIDER à Sabrina GEOFFROY.

Secrétaire de séance : Virginie LAFONT

Objet : STADE MUNICIPAL MAGNAUDIERS – ECLAIRAGE PUBLIC – AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) - DÉPÔT DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention ANS pour l'année 2026 sur la plateforme de l'Agence Nationale du Sport pour l'éclairage du Stade municipal, le stade MAGNAUDIERS.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| | | H.T. |
|---|------------------|--------------------|
| NATURE DES DÉPENSES | | |
| ETUDES | | |
| Maîtrise d'œuvre | | |
| Territoire Energie 07 | Eclairage public | 61 846,00 € |
| TOTAL | | 61 846,00 € |
| COÛT TOTAL PREVISIONNEL OPÉRATION H.T. | | 61 846,00 € |

| | | TAUX DE FINANCEMENT |
|--|-------------|---------------------|
| RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL | | |
| AIDES PUBLIQUES DEMANDÉES | | |
| TERRITOIRE ENERGIE ARDECHE | 12 369,20 € | 50% |
| AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) | 30 923,00 € | 30% |

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| Sous-total aides publiques | 43 292,20 € |
|-----------------------------------|--------------------|

| PART DE LA COLLECTIVITÉ | H.T. | |
|---|--------------------|-------------|
| Fonds propres | 18 553,80 € | 20% |
| Emprunt | 0,00 € | |
| Crédit bail ou autres | 0,00 € | |
| Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel) | 0,00 € | |
| Total autofinancement | 18 553,80 € | 20% |
| TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES H.T. | 61 846,00 € | 100% |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à solliciter l'Agence Nationale du Sport pour une demande de subvention ANS pour l'éclairage public du stade municipal, le stade MAGNAUDIERS et à signer toutes les pièces afférentes et nécessaires à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le/La secrétaire de séance,
 Virginie LAFONT



Le Maire
 Michel PASTRÉ



COMMUNE DE LAVILLEDIEU

DEL2026-054

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

NOM : 7.5

L'an deux mil vingt-six, le jeudi trente avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Michel PASTRÉ, Maire.

La séance est ouverte à 20 h 00 en présence de : Christelle ALBORÉ, Michel ARNAUD, Cyril CHARRE, Christelle CROS, André CULLET, Sylvie FOURNIER, Sabrina GEOFFROY, Evelyne TOMÉ GONCALVÈS, Virginie LAFONT, Gérard SAUCLES, Mélody SAUZE, Jean TALLON, Roger KAPPEL, Stéphane LEVY-VALENSI.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Procurations : 4

Votants : 19

Absents : /

Excusés : 4

Date de convocation : 17 avril 2026

Absents : /

Excusés / Procurations : Sylvie CROS à Michel PASTRÉ, Cristelle REBOUL à Mélody SAUZE, Enzo MADADI à Cyril CHARRE, Bruno SCHNEIDER à Sabrina GEOFFROY.

Secrétaire de séance : Virginie LAFONT

Objet : BOULODROME MUNICIPAL – ECLAIRAGE PUBLIC – AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) - DÉPÔT DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention ANS pour l'année 2026 sur la plateforme de l'Agence Nationale du Sport pour l'éclairage du boulodrome municipal.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| | | H.T. |
|---|------------------|--------------------|
| NATURE DES DÉPENSES | | |
| ETUDES | | |
| Maîtrise d'œuvre | | |
| Territoire Energie 07 | Eclairage public | 24 692,00 € |
| TOTAL | | 24 692,00 € |
| COÛT TOTAL PREVISIONNEL OPÉRATION H.T. | | 24 692,00 € |

| | | TAUX DE FINANCEMENT |
|--|-------------|---------------------|
| RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL | | |
| AIDES PUBLIQUES DEMANDÉES | | |
| TERRITOIRE ENERGIE ARDECHE | 12 346,00 € | 50% |
| AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) | 7 407,60 € | 30% |

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| Sous-total aides publiques | 19 753,60 € |
|-----------------------------------|--------------------|

| PART DE LA COLLECTIVITÉ | H.T. | |
|---|--------------------|-------------|
| Fonds propres | 4 938,40 € | 20% |
| Emprunt | 0,00 € | |
| Crédit bail ou autres | 0,00 € | |
| Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel) | 0,00 € | |
| Total autofinancement | 4 938,40 € | 20% |
| TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES H.T. | 24 692,00 € | 100% |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à solliciter l'Agence Nationale du Sport pour une demande de subvention ANS pour l'éclairage public du boulodrome municipal et à signer toutes les pièces afférentes et nécessaires à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le/La secrétaire de séance,
Virginie LAFONT



Le Maire
Michel PASTRÉ

